

Conditions générales de vente Bella Scappata E.I

Prestations de services - Travel Planner, Conseil en voyages

Champ d'application

Client : désigne la personne qui sollicite BELLA SCAPPATA E.I pour commander un service de planification de voyage ;

Service : désigne les prestations demandées par le Client à BELLA SCAPPATA E.I ;

Livrable : désigne les résultats de recherche fournis par BELLA SCAPPATA E.I au Client dans le cadre de l'exécution du Service.

Madame Eva FUSTER-LANFRANCHI, Entrepreneur individuel, exerçant sous l'enseigne commerciale Bella Scappata E.I, dont le numéro de SIRET est le 987 837 762 00010 , dont le siège social est domicilié à M3E Immeuble Castellani Avenue du Mont Thabor 20090 Ajaccio, exerce une activité de travel planner et exploite un site de vente en ligne de guides / carnets de voyages, accessible à l'adresse www.bella-scappata.com (ci-après dénommé « le Site »), à destination de toute personne qui passera commande (ci-après dénommé « Le Client »).

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits ou de services effectuées par Bella Scappata E.I (dénommée "le vendeur" ou "le prestataire") à ses clients (dénommés "le client" ou "le consommateur"). Elles prévalent sur toute autre condition générale ou particulière qui n'aurait pas été expressément acceptée par le vendeur. La passation d'une commande par le Client implique l'acceptation irrévocable des présentes conditions générales, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la passation de sa commande. Bella Scappata E.I se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et à son entière discrétion, les présentes conditions générales. Les conditions générales en vigueur sont celles qui sont présentes sur le Site au moment où le Client passe sa commande.

En acceptant les présentes Conditions Générales de vente, le Client garantit être majeur et disposer de la pleine capacité juridique pour passer commande de Produits sur le Site.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes conditions générales s'effectue en ligne sur le Site et ne nécessite pas de signature manuscrite.

Selon l'obligation d'information précontractuelle à laquelle Bella Scappata E.I est tenue, il est impératif d'approuver ces conditions générales de vente avant la conclusion du contrat entre le prestataire Bella Scappata E.I et l'acheteur.

Les CGV sont consultables sur le site internet dans une rubrique spécialisée, mais sont aussi consultables via un lien numérique et sous format PDF. Le lien de consultation est intégré dans les documents contractuels.

1. Caractéristiques essentielles du service vendu et commande

Le service proposé par Bella Scappata E.I est un service de conseils en voyage, aussi appelé Travel Planner ou Coaching en voyages.

Le client prend contact avec le travel planner Bella Scappata E.I par téléphone, mail, réseaux sociaux ou sur rendez-vous afin de faire part de ses projets voyages, envies et budget. A l'issue d'un échange téléphonique, visio ou mail le client reçoit une proposition de forfait d'accompagnement à l'organisation de voyage personnalisé, ainsi que le détail du forfait correspondant, par mail au travers d'un devis.

Le prestataire facture, au client final, la prestation selon le nombre de jours de voyage et de personnes participantes. Après proposition d'un devis, et ce devis accepté, retourné signé avec la mention bon pour accord par le client au prestataire, le prestataire Bella Scappata E.I peut commencer les recherches selon les critères évoqués lors d'un entretien personnalisé entre les deux parties.

Une fois le règlement transmis par le client, et réceptionné par Bella Scappata E.I, le prestataire peut livrer la prestation finale au client. Cette prestation se caractérise par un itinéraire personnalisé (modulable, sous conditions, même après avoir été livré, dans un délai de 14 jours. A la fin de ce délai, la proposition est considérée comme acceptée et le dossier clôturé.)

Un carnet de route sera transmis par voie dématérialisée sous format PDF.

Le client peut passer commande en ligne, par téléphone, par e-mail ou tout autre moyen de communication accepté par le vendeur. Toute commande passée par le client constitue une offre d'achat ferme et irrévocable, sous réserve de l'acceptation du vendeur.

L'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

L'enregistrement d'une commande par email s'effectue par l'envoi d'un email récapitulatif accompagné d'un devis et des présentes CGV, au Client reprenant l'ensemble des détails de son séjour pour valider chaque information, et demander le règlement du forfait à Bella Scappata E.I.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de la commande, le prix total et de corriger certains éléments avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales et constitue une preuve du contrat de vente. La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après validation du devis et paiement du forfait.

Si le Client ne donne pas suite aux propositions et aux relances du Prestataire Bella Scappata E.I, le Vendeur pourra ne pas donner suite à la création de la proposition du voyage après 14 jours de relances par email et/ou téléphone.

Le vendeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute commande à sa seule discrétion, sans avoir à fournir de justification. Bella Scappata E.I se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Bella Scappata E.I ne se charge pas de la réservation des transports et/ou de l'hébergement et/ou des guides touristiques locaux et/ou des lieux culturels proposés, le Client en fait donc son affaire personnelle.

Les propositions fournies par Bella Scappata EI ne sont pas réservées par ce dernier, les tarifs peuvent varier ou l'hébergement peut être déjà réservé. Bella Scappata EI n'est pas responsable de cette hausse de tarif ou de la non-disponibilité.

Bella Scappata EI ne peut être responsable si le Client n'a pas pu réserver et Bella Scappata EI ne pourra prendre en charge une nouvelle recherche.

2. Éléments concernant le règlement

Pour les prestations sur-mesure et demandes spécifiques, la prestation de service est facturée selon un barème des prix, prédéfini. Le forfait étant de 14€/jour sur une base de un à deux voyageurs.

Pour chaque personne supplémentaire, un supplément de 7€ par jour et par personne s'applique en plus du forfait pré-établi.

Si le forfait ne peut pas être appliqué, et que le tarif ne peut pas être déterminé avec exactitude, la méthode de calcul selon pourcentage sera utilisée. Cette méthode consiste à appliquer un pourcentage sur le total du séjour.

Ce pourcentage sera de 10% sur le total des prestations estimées.

Par exemple, si le total des prestations combinées de l'itinéraire séjour est de 3000€, le tarif facturé pour la prestation de conseil sera de 300€.

Les itinéraires clefs en main font l'objet d'un tarif unique appliqué : 50€/itinéraire sur la base de deux voyageurs.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

Les prix définitifs, des produits ou des services, sont indiqués en euros et sont ceux en vigueur au moment de la commande lors de l'acceptation du devis, sauf indication contraire expresse. Les tarifs sont à ce jour en franchise de TVA, aucune TVA n'est donc incluse aux tarifs du service – article 293 Bis du Code Général des Impôts.

Le total de la prestation est dû lors de la facturation. Le paiement est comptant au moment de la livraison de la prestation de services, pour les clients particuliers et pour les clients professionnels. Le paiement par acompte n'est pas accepté.

Le règlement peut être effectué via virement bancaire ou via des liens de paiement Paypal et/ou Revolut organisme bancaire agréé, ou tout autre moyen de paiement accepté par le vendeur Bella Scappata E.I.

3. Éléments concernant les retards de paiement

Concernant la facturation entre Bella Scappata E.I et le Client, lorsque le délai de paiement n'est pas respecté par le Client, des pénalités de retard sont appliquées. Elles se traduisent sous la forme d'intérêts de retard ou de majorations de paiement ainsi que des frais de recouvrement sont appliqués, selon le taux en vigueur et le profil du Client.

Rappel : Le paiement est comptant au moment de la réalisation de la prestation de services, soit lors de la livraison de la prestation de la part de Bella Scappata E.I au client professionnel.

Le débiteur en retard de paiement doit verser à son créancier une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 précise ces dispositions en insérant dans le Code de commerce un nouvel article D. 441-5 qui fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40 euros.

Le taux de ces pénalités correspond au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points.

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20688>)

Les pénalités de retard sont une sanction pécuniaire qui s'applique pour chaque jour de retard de paiement.

Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de services.

Elle s'applique à chaque facture qui n'a pas été payée dans les délais. L'indemnité forfaitaire est due même en cas de paiement partiel de la facture. En revanche, elle s'applique une seule fois et non à chaque jour de retard.

Le taux applicable est celui en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir (art. R.2192-31 CCP).

Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question (art. L.441-10 Code de commerce).

Le taux établi correspond au taux directeur de la BCE en vigueur au 1er janvier de l'année en cours auquel on ajoute 10 %.

<i>Taux d'intérêt légal en vigueur - 2024 - 1er semestre Arrêté du 21 décembre 2023</i>	
<i>Le créancier est un particulier qui n'agit pas pour des besoins professionnels</i>	8,01%
<i>Autres cas (notamment le créancier, personne tenue envers une autre d'exécuter une obligation (qui peut être le versement d'une somme d'argent) est un professionnel</i>	5,07%

Méthode de calcul en vigueur : **(somme due x jours de retard x taux intérêt légal) / (365 x 100)**.

4. Eléments concernant l'exécution de la prestation de service

Bella Scappata E. garantit un délai maximal de 72 heures pour prendre contact avec le client après l'envoi du formulaire de contact.

Les deux parties définissent une date et un horaire pour fixer un entretien personnalisé. A la suite de l'entretien personnalisé, un devis est adressé au client sous 72 heures maximum.

Si ce devis est accepté, le client reçoit un itinéraire personnalisé, au maximum 7 jours après.

L'itinéraire personnalisé est modulable et modifiable si la version finale proposée par Bella Scappata E.I ne correspond plus à la réalité des réservations effectuées par le client final et/ou si le client final souhaite modifier certains éléments, à condition que cela ne modifie ni le nombre de jours et de nuitées du projet de voyage ni le nombre de voyageurs.

Le carnet de route peut être envoyé ultérieurement, lorsque le client final aura effectué toutes ses réservations et qu'il aura transmis l'ensemble des éléments (réservations, dates, lieux, numéros et références) au prestataire Bella Scappata E.I.

5. Eléments concernant la responsabilité civile professionnelle souscrite et la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés

Bella Scappata E.I bénéficie de la responsabilité civile professionnelle Hiscox Chapka AON Assurance dont les coordonnées sont énumérées ci-après : +33 1 74 85 50 50

Chapka Assurances
31-35 rue de la Fédération
75717 PARIS CEDEX 15
FRANCE

Pour les contenus numériques (carnets de route), la vente est encadrée par la loi consultable via le lien suivant ;
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045981322/

6. Eléments concernant le droit de rétractation du client

Les produits personnalisés, sur-mesure, spécialement confectionnés pour le consommateur, tels qu'ils sont proposés par le prestataire Bella Scappata E.I, ne sont pas soumis à l'obligation du droit de rétractation.

Toutefois, le client a la possibilité de se rétracter après avoir conclu le contrat de prestation de service, à condition de ne pas avoir été destinataire de l'itinéraire final et/ou du carnet de route.

Si entre-temps le client a eu connaissance de l'itinéraire final, par courriel et/ou par voie postale, il ne peut exercer son droit de rétractation dans le mesure où la prestation de service aura été consommée. L'exécution du service donne renoncement au droit de rétractation.

Toutefois, si le client a versé le règlement à Bella Scappata E.I mais qu'il n'a pas encore reçu les éléments constitutifs de la prestation, proposition d'itinéraire final, le client pourra exercer son droit de rétractation dans les 72 heures, avant d'être destinataire de la prestation, ainsi le prestataire de services Bella Scappata E.I sera tenue de rembourser le client et ne devra pas donner suite à la prestation de services initialement commandée.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens. Tout délai communiqué est à titre indicatif et ne constitue pas un engagement ferme.

Un formulaire de rétractation est disponible ci-dessous.

Formulaire de rétractation - Vendeur Bella Scappata E.I

Je vous notifie par la présente ma rétractation de la commande portant sur le service de planification ci-dessous :

Coordonnées Client :

.....
.....
.....

Référence facture :

Référence commande :

Commandé le :

Règlement effectué :

Moyen de paiement utilisé :

Signature du client précédée de la mention "informations certifiées exactes"

Date et Lieu :

7. Traitement des réclamations et des litiges

Pour toutes demandes de réclamations ou pour le traitement de litiges, il est nécessaire d'adresser la réclamation via un courriel au prestataire de service à l'adresse mail ; bellascappata@gmail.com. Le Vendeur s'engage à apporter une réponse à toutes demandes ou réclamations dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de réception de celles-ci.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

Avant de saisir le médiateur de la consommation, le consommateur doit au préalable pouvoir justifier qu'il a réalisé une réclamation écrite auprès de Bella Scappata E.I.

Si c'est le cas et que sa demande est fondée et légitime, le consommateur peut saisir le médiateur par courrier ou par e-mail. Le médiateur informe les différentes parties de sa saisine et tente de trouver un accord amiable entre le professionnel et le consommateur, notamment en les recevant ensemble ou séparément. En l'absence d'accord à l'amiable, le médiateur va proposer une solution pour régler le litige, que l'auto-entrepreneur et le particulier sont libres d'accepter ou de refuser. Si cet avis ne satisfait pas l'un ou l'autre des deux parties, il est possible d'entamer une action en justice pour régler le différend.

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

8. Statut et forme juridique

Bella Scappata est le nom commercial d'une entreprise individuelle exerçant sous le régime de la micro entreprise. De ce fait, l'entreprise n'est pas tenue de rédiger des statuts. Elle exerce sous le code APE 70.22Z - *Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion* et est identifiée sous le numéro SIRET 987 837 762 00010.

9. Loi applicable et tribunal compétent

Le tribunal compétent est le *Tribunal Judiciaire d'Ajaccio - 3 Boulevard Masséria – CS 60047 - 20 181 AJACCIO CEDEX 1*.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi en vigueur et le droit français.

10. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits, y compris les droits d'auteur, les marques commerciales et les brevets, restent la propriété exclusive du vendeur ou de ses fournisseurs.

Le client s'engage à ne pas reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter à des fins commerciales les produits ou les informations fournies par le vendeur sans son autorisation écrite préalable.

11. Protection des données personnelles

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » n° 7817 du 6 janvier 1978 et au sens du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les personnes concernées par la collecte des données disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité des données qui les concernent, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (en France, la CNIL <https://www.cnil.fr/fr>). Le vendeur s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les données personnelles collectées lors de la commande seront utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale entre le vendeur et le client, ces données peuvent être transmises à tout tiers dont l'intervention est indispensable à la conclusion et/ou à l'exécution du Contrat ainsi qu'au respect des obligations légales et contractuelles des Parties. Les documents justificatifs type devis, factures, bons de commande et autres documents nécessaires à la justification de la comptabilité des Parties sont conservés pendant une durée de 3 années (3) comptables.

Toutefois, elles ne seront pas divulguées à des tiers dont l'intervention ne serait pas indispensable, sans le consentement du client.

En vertu des articles 39 et 40 de la loi en date du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. Le client exerce ce droit via : le formulaire de contact ou par voie postale à l'adresse suivante ; Eva Fuster-Lanfranchi - Bella Scappata E.I domiciliée à M3E Immeuble Castellani 4 avenue du mont thabor 20090 Ajaccio.

12. Obligations et Responsabilité du Vendeur

Bella Scappata EI s'engage à procéder régulièrement à la vérification du fonctionnement de son site www.bella-scappata.com. Bella Scappata EI se réserve le droit d'interrompre momentanément l'accès à son site pour des raisons de maintenance, et ne peut être tenu pour responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à son site qui pourraient être à l'origine des circonstances extérieures.

Bella Scappata EI, conformément à l'obligation de moyen en vigueur, s'engage à fournir les meilleurs services à son Client pour leur proposer un itinéraire de séjour sur-mesure pour la prestation demandée, et à fournir le Service commandé, conformément aux besoins exprimés par écrit par le Client. Bella Scappata EI ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'échec de réservation du transport et/ou de l'hébergement proposé(s) si le Client ne réserve pas dans un délai très court suite à l'envoi des liens, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

Le vendeur ne peut être tenu responsable des informations erronées. Le Client se doit de renseigner les bonnes informations, et vérifier en amont l'exactitude de ses données (aéroport de départ, dates de voyage, informations sur le logement ou autre prestation...). Chaque demande est traitée avec les données envoyées dès le début de la création du voyage. Un changement de destinations, de dates, ou autres éléments provoquant une nouvelle recherche complète d'un voyage ne pourra être traitée, ou devra faire l'objet d'un nouveau forfait.

Le Vendeur ne peut être tenu responsable des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution des contrats entre le Client et les compagnies de transports, les différents moyens d'hébergement, les voyagistes ou tout autre prestataire intervenant dans le voyage proposé, ni être partie à quelque litige que ce soit entre le Client et ce prestataire.

Le Vendeur ne peut être tenu responsable du mauvais déroulement d'un séjour, d'une annulation de vol, de train, d'une mauvaise expérience de voyage, d'hébergement ou tout autre prestation. La réservation du voyage ne relève que de la seule volonté et

responsabilité du Client. Le service proposé par Bella Scappata E.I n'est qu'un service de conseil.

13. Obligations et responsabilités du Client

Après la communication des résultats de recherche pour la planification de voyage, le Client reconnaît qu'il peut être amené à accéder à des services et sites tiers pour réserver le voyage sélectionné. Il reconnaît être titulaire d'une obligation de protéger ses propres données, systèmes informatiques et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus ; et ne saurait à ce titre rechercher la responsabilité de Bella Scappata E.I.

Le Client s'engage à payer le montant du Service tel qu'indiqué au Devis ; Communiquer en temps utile à BELLA SCAPPATA E.I les informations nécessaires à l'exécution du Service, sans que BELLA SCAPPATA E.I soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude.

14. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme des événements de force majeure, sans que cette liste soit limitative : les décisions gouvernementales, l'incendie, la guerre, l'embargo, l'insurrection, la grève, les hostilités, les actes de terrorisme, le sabotage, l'inondation, l'explosion, les épidémies, la restriction de quarantaine, la fermeture d'usine et les conflits sociaux du travail.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour inexécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Le Client reconnaît que les délais de traitement sont susceptibles d'être fortement allongés ou que les propositions de voyages soient annulées dans certains cas de force majeure. Le Vendeur s'efforcera d'informer autant que possible le Client de l'allongement des délais ou des annulations éventuelles imposées par les prestataires de ce dernier.

15. Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte que les informations contenues dans les systèmes informatiques de www.bella-scappata.com ont la même force probante que des documents papiers, s'agissant de la passation de la commande par le Client et l'acceptation des présentes conditions générales. L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ANNEXE - GARANTIES LÉGALES APPLICABLES À LA VENTE DE SERVICES

Article L111-1

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2021

Modifié par Ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021 - art. 2

Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat à titre onéreux, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes:

1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, ainsi que celles du service numérique ou du contenu numérique, compte tenu de leur nature et du support de communication utilisé, et notamment les fonctionnalités, la compatibilité et l'interopérabilité du bien comportant des éléments numériques, du contenu numérique ou du service numérique, ainsi que l'existence de toute restriction d'installation de logiciel ;

2° Le prix ou tout autre avantage procuré au lieu ou en complément du paiement d'un prix en application des articles L. 112-1 à L. 112-4-1 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à délivrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à l'identité du professionnel, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ;

5° L'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties légales, notamment la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, et des éventuelles garanties commerciales, ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles ;

6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI.

La liste et le contenu précis de ces informations sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux contrats portant sur la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité, y compris lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, ainsi que de chauffage urbain. Ces contrats font également référence à la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.

Conformément à l'article 21 de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021, ces dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2022.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044142438

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034388126/2017-11-09

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/garantie-legale-conformite>